

Communiqué de presse, 30 septembre 2024

## Les exigences renforcées sont bien accueillies

**Bâle, le 30 septembre - Il y a un an, Minergie a renforcé les exigences de ces standards de construction notamment en ce qui concerne la protection thermique estivale ou encore le photovoltaïque. Minergie a réagi aux évolutions du marché et de la politique et, surtout, à l'urgence de la crise climatique. Un an plus tard, on constate que les exigences plus élevées sont également bien accueillies par les maîtres d'ouvrage et les planificateurs.**

Les maîtres d'ouvrage ont bien accueilli le renforcement des exigences Minergie. C'est ce qu'Andreas Meyer Primavesi, directeur général de Minergie, peut annoncer avec plaisir un an après l'introduction des exigences plus élevées. « Des demandes de certification selon les exigences renforcées ont déjà été déposées pour plus de 500 bâtiments », se réjouit-il.

Minergie va toujours un peu plus loin que ce qu'exige la loi et vise une part de marché de 20%. Depuis un an, l'association exige entre autres une couverture photovoltaïque maximale sur le toit. Aujourd'hui, la moyenne des projets soumis dépasse 35 Wp/m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique, soit 3,5 fois plus que l'exigence minimale des cantons. Avec les nouveaux standards, Minergie a également introduit pour la première fois une valeur limite d'émissions grises pour les nouvelles constructions. Minergie contribue ainsi à diffuser cette thématique de manière plus large. « Grâce à une nouvelle aide au calcul simple, nécessaire pour le justificatif, les leviers de réduction des émissions grises sont rapidement visibles pour les planificateurs et le projet peut être optimisé dans une phase précoce », relève la responsable de projet et membre de la direction de Minergie Sabine von Stockar. En outre, Minergie a renforcé les exigences en matière de protection thermique estivale afin que les bâtiments certifiés offrent toujours autant de confort dans 20 ans malgré le changement climatique. « Les exigences plus élevées sont également bien accueillies par les maîtres d'ouvrage et les planificateurs. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de réactions négatives », poursuit-elle.

Les responsables de Minergie ne se réjouissent pas seulement des nouvelles constructions. Le développement des projets de rénovation est également perçu de manière positive par le directeur général. « 2024 pourrait être l'année avec le plus grand nombre de certifications Minergie pour les rénovations ». Néanmoins, il est clair pour lui que « il reste encore beaucoup à faire. La part des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment est actuellement encore de 23 pour cent ; 900 000 bâtiments sont encore actuellement chauffés au mazout ou au gaz - et plus d'un million de bâtiments gaspillent en outre inutilement de l'énergie ».

En Suisse, près de 60 000 bâtiments sont certifiés Minergie. Au cours des 25 dernières années, cela a permis d'économiser au total environ 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. À titre de comparaison, 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises chaque année en Suisse.

**Contact Minergie :** Vincent Luyet, Minergie, Pratifori 24C, 1950 Sion, 027 205 70 17, [vincent.luyet@minergie.ch](mailto:vincent.luyet@minergie.ch)

Minergie est le label suisse pour le confort, l'efficacité et la protection du climat - aussi bien pour les nouvelles constructions que pour les projets de rénovation. Une enveloppe du bâtiment de haute qualité et un renouvellement d'air automatique y jouent un rôle important. Les bâtiments Minergie se distinguent en outre par une utilisation systématique d'énergies renouvelables et une exploitation du potentiel de l'énergie solaire. Ils n'émettent pas de CO<sub>2</sub> en phase d'exploitation et minimisent les émissions de gaz à effet de serre lors de leur construction. Les trois labels bien connus que sont Minergie, Minergie-P et Minergie-A peuvent être combinés avec les compléments ECO, SQM Construction et SQM Exploitation. Le nouveau label Minergie-Quartier, lui, se base sur un mix de bâtiments existants et de nouvelles constructions et fixe des règles pour une transformation. Minergie garantit ainsi une assurance qualité dans les phases de planification, de construction et d'exploitation.